

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL N°15

**Mardi 08 Septembre 2015**

**Présents** : M. le Maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Nathalie ABIVEN, Bernard CORNEC, Pascale CORRE-DIVERRES, Laure LAUVERGEAT, Hervé LE MENS, Jeanine LE GALL, Fabienne SIMON, Georges JEZEQUEL, Marie-Pierre GEULIN-LOEVENBRUCK, Rémi LE BERRE, Karine MORVAN, Yvan BRISHOUAL, Annie MOAL, Katia KERZAON, René RAUD, Philippe MOULLEC

Bernard LE CAHAREC, absent, a donné son pouvoir à Hervé LE MENS

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Katia KERZAON

## **1/ Compte-Rendu du dernier conseil**

Approuvé par l'ensemble du conseil municipal

## **2/ Actualité internationale : accueil des réfugiés**

Jean-Louis VIGNON interpelle l'assemblée sur l'actualité internationale :

*« D'habitude dans cette salle, nous débattons de sujets qui concernent la vie de notre commune et c'est ce que nous allons faire tout à l'heure.*

*Mais là pendant quelques minutes, c'est de fraternité, de solidarité et d'humanité que nous allons discuter.*

*Vous avez été sans doute, comme moi, bouleversés par la détresse et les drames qui se jouent à nos frontières. Ces drames auxquels on s'était habitué depuis quelques temps ont fini par nous rattraper et nous interpeller. Ils touchent des femmes, des hommes et des enfants qui fuient la guerre et les exactions de fous fanatiques.*

*Devant ces horreurs, l'indifférence est insupportable.*

*Notre pays, en d'autres temps difficiles, a su accueillir des réfugiés d'Arménie, d'Espagne ou d'autres encore.*

*Ces victimes de guerre ont le statut de réfugié et ont droit d'asile reconnu sur notre territoire (Convention de Genève de 1951). L'urgence est de les accueillir et les protéger.*

*J'ai été interpellé par des concitoyens qui ont, à titre personnel, proposé leur aide pour accueillir chez eux ces personnes en détresse. Ils m'ont demandé si notre commune pouvait accompagner cet accueil (1 ou 2 familles).*

*Je leur ai proposé d'évoquer la question à ce Conseil.*

*Je sais toutes les interrogations que cela pose.*

*Je rappelle aussi que l'Etat a la responsabilité de cet accueil, mais nous avons à recevoir dignement ces demandeurs d'asile.*

*Je souhaite que notre commune participe à côté des autres partenaires à l'accueil éventuel de réfugiés. Saint-Urbain l'a déjà fait en d'autres temps, et nous aussi nous donnerons un sens au mot « fraternité ». »*

Jean-Louis VIGNON fait part du fait que deux habitants de Saint-Urbain (présents dans la salle lors du Conseil Municipal de ce jour) sont volontaires pour accueillir des réfugiés.

Après leur avoir donné la parole, ils expliquent aux élus le mode d'inscription et les implications pour un tel bénévolat.

L'association SINGA au travers de l'initiative CALM (Comme A La Maison) a mis en place un recensement et une inscription des personnes souhaitant recevoir des réfugiés. Rappelons que ces réfugiés ne sont pas clandestins mais possèdent bien un statut et un droit d'asile et que 24 000 d'entre eux sont autorisés à rentrer sur le sol français d'ici deux ans.

### **3/ Rentrée scolaire**

L'équipe enseignante ainsi que les ATSEM restent les mêmes que l'année précédente.

Les effectifs sont légèrement en baisse cette année portant ainsi le nombre des élèves à 197, répartis de façon suivante :

Elémentaire : 120 élèves

CM2 : 23 Daniel GOURMELON / Nolwenn PRIGENT (1/4 temps)

CM1 : 21 Sylvie BOUE

CE2 : 21 Gaëlle GOURVES

CE1 : 27 Céline BEAUGENDRE

CP : 28 Martine LE MARTELOT

Maternelle : 77 élèves

MS/GS : 25 Véronique BERNIER

PS2/MS : 27 (5+22) Yann SIMON

PS1/PS2 : 25 (8+17) Adeline POULMARCH

Présence d'une AVS Marielle BOMER

TAP :

- Mêmes animateurs et même animations que l'année précédente
- Légère baisse du nombre d'inscrits sur les TAP des vendredi après-midi. Un début d'explication peut être trouvé dans la somme demandée aux parents pour chaque enfant inscrit, soit 2 euros.
- Le constat a été fait d'un nombre important d'absents lors des TAP, mettant à mal leur organisation. Un rappel va donc être fait aux parents pour leur signifier l'importance de la présence de leur enfant dès lors qu'il est inscrit aux TAP.

PEDT :

Accord donné fin août. Le financement des TAP est donc reconduit pour l'année.

#### **4/ Garderie / Bibliothèque**

L'appel à candidature aux architectes a été effectué.

Sur les 13 dossiers reçus, 5 ont été retenus par la commission appel d'offres et vont être prévenus de cette décision.

Dans les semaines à venir, chacun d'entre eux devra proposer un projet permettant ainsi de sélectionner l'architecte qui finalisera le projet garderie/bibliothèque.

Si les délais sont respectés, nous pourrions compter sur une présentation du projet par l'architecte sélectionné en janvier.

#### **5/ RASED**

(Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)

La commune est adhérente au réseau de Landerneau par reconduction tous les trois ans.

Renouvellement de la convention triennale à prévoir.

#### **6/ Schéma de Mutualisation**

Julien POUPON rappelle les orientations ainsi que les principes de gouvernance et les champs de mutualisation retenus dans le schéma



## Approbation du schéma de mutualisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mutualisation de moyens en personnels et matériels est un mode de gestion générant des coopérations plus ou moins fortes entre collectivités.

Le schéma de mutualisation est un document de programmation des mutualisations à mettre en œuvre pour le mandat 2014-2020, il doit notamment prévoir l'impact prévisionnel des mutualisations sur les effectifs du bloc communal.

Pendant un an, les élus et agents du territoire ont été associés à toutes les étapes de sa conception, dans un large processus de contributions et de concertations.

Le schéma de mutualisation est construit comme suit :

- Les orientations politiques et principes de gouvernance qui soutiendront la mise en œuvre du schéma sur le mandat,
- Le cadre légal et le contexte territorial,
- Les orientations de mutualisation assorties d'un calendrier prévisionnel et d'un cadre de mise en œuvre ainsi que des annexes contenant des fiches d'impact pour chaque champ de mutualisation.



## Approbation du schéma de mutualisation CCPLD

### Les 6 orientations politiques :

1. Améliorer le service rendu à la population,
2. Développer les expertises pour atteindre un plus haut niveau d'efficacité,
3. Renforcer la cohésion et l'équité territoriale tout en préservant les identités communales,
4. Valoriser les ressources, les compétences et les savoirs présents sur le territoire,
5. Co-construire une organisation efficiente à l'échelle du territoire pour faire face aux baisses de ressources des collectivités et appréhender les impacts futurs des réformes actuelles,
6. Explorer les stratégies en matière de transferts de compétences.



## Approbation du schéma de mutualisation CCPLD

Les 9 champs de mutualisation retenus dans le schéma, à des degrés divers, sont :

1. L'instruction du droit des sols : service commun à l'échelle du territoire de la CCPLD et de la CCPLCL,
2. Les services techniques : services mutualisés en secteurs géographiques,
3. Les systèmes d'information : optimisation du service commun Landerneau-CCPLD puis extension du service commun au territoire,
4. La commande publique : extension du service commun Landerneau-CCPLD au territoire pour les marchés à partir de 90 000 € et les groupements de commandes,
5. Les ressources humaines : optimisation du service commun Landerneau-CCPLD puis extension du service commun sur certaines missions,
6. Les finances : constitution d'un service commun Landerneau-CCPLD puis prestations pour les communes du territoire,

*Champs de coopération à approfondir :*

7. La communication,
8. L'action sociale,
9. Les écoles de musique.

Chaque champ de mutualisation donne lieu à une mise en œuvre spécifique.

Au stade de cette mise en œuvre, chaque collectivité impliquée aura à délibérer sur :

- La convention organisant la mutualisation,
- La tarification prévisionnelle.

A l'issue, le schéma de mutualisation est mis au vote :

17 voix pour

2 abstentions de Remi LE BERRE et de Marie-Pierre GEULIN-LOEVENBRUCK

### **7/ Convention CCPLD**

Enfouissement des réseaux très haut débit rue des Prairies par convention avec la CCPLD.

Les travaux débuteront le 16 novembre 2015.

Vote de la convention par l'ensemble du conseil municipal.

### **8/ PLU Intercommunal**

Ces dernières années, plusieurs évolutions législatives encouragent à l'élaboration des documents d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité.

Le PLU Intercommunal paraît être la solution pour entre autre :

- Avoir une approche globale et cohérente de l'aménagement et du développement du territoire,
- Uniformiser la réglementation sur le territoire,
- Mutualiser les procédures et donc faire faire des économies aux communes du territoire,
- Mutualisation des moyens afin d'avoir plus de poids face aux prestataires.

Notre PLU actuel est valable jusqu'en 2020 et nous avons jusqu'à cette date pour passer sur un PLU Intercommunal.

A l'issue de la présentation de ces éléments l'adhésion à un PLU Intercommunal est mis au vote :

18 voix pour

1 abstention de Georges JEZEQUEL

## **9/ Régime Forestier**

Le régime forestier apporte une garantie de gestion des 26 hectares de forêts communales. Nous avons un plan de gestion débuté en 2012 avec un programme des travaux sur 15 ans. Ainsi, tous les ans, un programme de travaux (marquage des arbres, échancier des coupes) est présenté.

Un soutien est apporté à la commune pour la mise en place de convention pour les ventes du bois coupé aux particuliers ou tout autre problème relatif aux bois communaux.

A l'heure actuelle les bois concernés sur notre commune sont :

- Le bois de Créac'h Balbé (marquage, coupe, vente du bois) est rajouté à l'ancienne convention.
- Le terrain derrière la station d'épuration (projet plantation d'un verger, conseil du choix des essences)

Le coût d'un tel service s'élève à environ 200 euros pour la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le régime forestier présenté.

## **10/ Voirie communale Kerdostin**

Demande de Mme BODENNEC d'intégrer la voirie et les réseaux dans le domaine communal et d'engager la procédure de rétrocession des équipements communs du lotissement Hameau de Kerdostin.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

## **11/ Questions diverses**

**Jean-Louis VIGNON** rappelle que :

- l'estimation du garage par les domaines n'a pas encore été reçue.
- une dotation de l'état de 9 000 euros pour le skate park sera attribuée faisant ainsi descendre le coût pour la commune de façon significative.

**Hervé LE MENS** présente le calendrier annuel des travaux.

**René RAUD** informe le conseil municipal qu'un marquage est en cours sur l'ensemble de la voirie communale.

**Pascale CORRE-DIVERRES** fait part de la reprise de l'aide aux devoirs le 21/09 et du besoin de bénévoles pour assurer ce service.

**Nathalie ABIVEN** : Repas des anciens le samedi 17 Octobre

**Laure LAUVERGEAT** : interpelle le conseil municipal sur la présence de décharges sauvages et étouffe ses dires par des photos.

**Karine MORVAN** : Trail de Naturvan le samedi 19 Septembre

**Marie-Pierre GEULIN-LOEVENBRUCK** : Loto de l'Animation Ecole le Vendredi 6 Novembre

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
LE JEUDI 15 OCTOBRE 2015 A 20H30**